

Envoi : 13/11/2020

Réception par le Préfet : 13/11/2020

Publication : 20/11/2020



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-11-12-2

Séance du vendredi 13 novembre  
2020

### **GROUPEMENT DE COMMANDES OUVERT ET PERMANENT SUR LE TERRITOIRE ALSACIEN - BILAN DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT**

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSEE AVEC PROCURATION :**

Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH, Président du Conseil départemental.

**EXCUSES :**

M. HAGENBACH, Mme MEHLEN-VETTER.

**ABSENT :**

M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2017-7-12-2 du 7 juillet 2017,

VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2018-10-12-3 du 16 novembre 2018,

VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2019-11-12-2 du 6 décembre 2019,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

- VU la convention-cadre constitutive d'un groupement de commandes signée par le Président du Conseil départemental le 28 juillet 2017,
- VU l'avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes ouvert et permanent signé le 28 novembre 2018,
- VU l'avenant n°2 à la convention constitutive d'un groupement de commandes ouvert et permanent signé le 16 décembre 2019,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le bilan positif du groupement de commandes permanent établi après trois ans de fonctionnement,
- Approuve la substitution, à compter du 1er janvier 2021, de la Collectivité européenne d'Alsace au Département du Bas-Rhin et au Département du Haut-Rhin,
- Approuve la poursuite, conformément aux dispositions du Code de la commande publique, du recours à un groupement de commandes permanent comme mode de collaboration entre entités publiques et de mutualisation des achats.

LE PRESIDENT  
Remy WITH

Adopté à l'unanimité